

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 8 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE
membres titulaires et membres suppléants Bernard CERF, Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Josette BESSE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à André HELLE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Didier MATHIEU, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Pierre VALLAT à Pierre OSER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

2018-02-06 Vote du DOB-Service Ordures Ménagères sur la base d'un rapport

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

- Des tarifs à l'incinération qui changent :

Afin d'être en capacité de concrétiser des partenariats extérieurs, le SERTRID a modifié son mode de tarification.

En effet, dès 2018, la tarification comprendra une part variable et une part fixe.

Le montant de la tonne incinérée est donc fixée à 71.20 € HT et hors TGAP (12.02€T).

Le montant de la part fixe s'élève pour notre collectivité à 366 711 €.

Ce mode de tarification permettra non seulement au syndicat de pouvoir répondre à des marchés extérieurs permettant de combler le vide de fours structurel, mais il permet également à notre collectivité une économie relative à la TVA de la part fixe.

Pour mémoire, en 2015 et 2016, notre collectivité avait absorbé 16.63 % d'augmentation du coût de l'incinération (+ 115 612 €).

➤ Des économies réalisées :

La reprise en régie de la facturation depuis le 1^{er} janvier 2015, nous a permis une économie de 82 800 € sur l'année 2017.

➤ Une nouvelle déchetterie :

Le marché d'étude et de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une déchetterie sur la commune de Florimont a été attribué le 1^{er} juin 2016. Des fouilles archéologiques ont été réalisées en juillet 2016. Le marché de travaux est attribué depuis le 28 septembre 2017. Le projet a pris du retard, nous attendons l'instruction du dossier relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement pour permettre de démarrer les travaux.

➤ Une perte de recettes :

La reprise des communes d'Autrechêne et Novillard par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération aura pour conséquence une baisse de recettes d'un montant de 46 000 €.

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **288 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **155 kg/an/hab**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du Sud Territoire est de **74 kg/an/hab**.

En comparaison, la Communauté d'agglomération du Grand Belfort se trouve sur la moyenne de **262 kg/an/hab** pour les ordures ménagères et de **57/kg/an/hab** pour la collecte sélective.

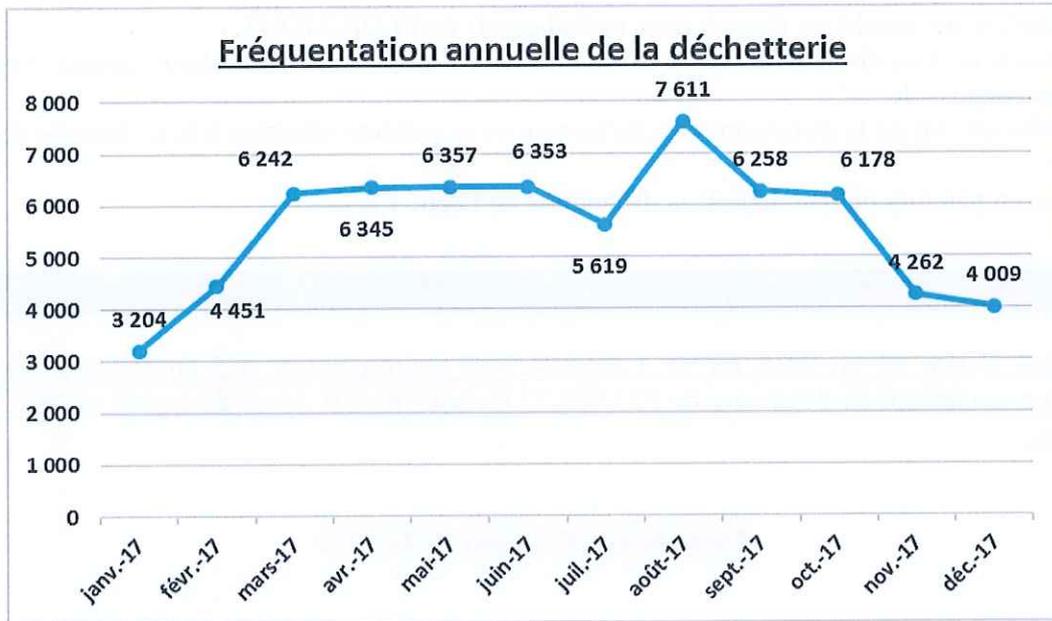
En 2017 avec 1 620 tonnes d'emballages ménagers collectés et recyclés, notre engagement a permis :

- **l'économie de 1 142 tonnes de CO2 soit l'équivalent de 640 voitures circulant pendant une année,**
- **l'économie de 130 837 litres de pétrole soit l'équivalent de 1 137 pleins d'essence,**
- **la fabrication de 1 997 882 bouteilles de verre dans les verreries françaises.**

BILAN D'ACTIVITE :

Pour l'année 2017, nous avons comptabilisé 66 889 passages à la déchetterie de Fêche l'église, 311 478 levées de bacs, et distribué 8 496 badges depuis la mise en place du contrôle d'accès.

Fréquentation de la déchetterie en 2017 (66 889 passages)



Suivi annuel du nombre de levées de bacs 2017 (311 478 levées)



Les éléments marquants de 2017

L'année 2017 a été marquée par :

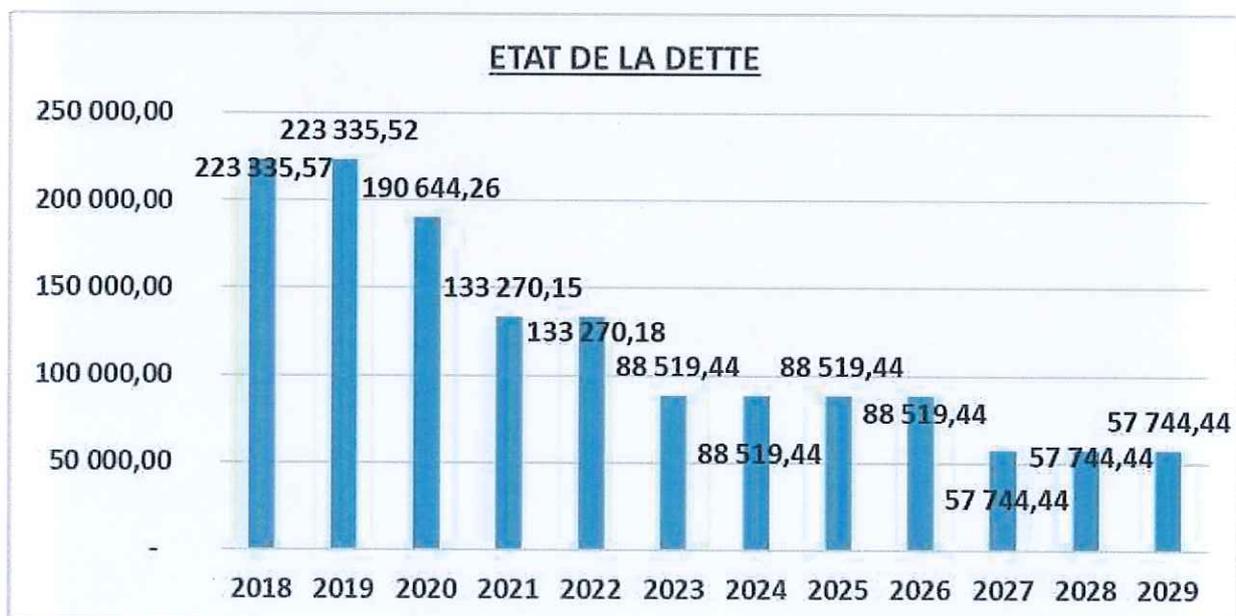
- L'attribution du marché de travaux pour la déchetterie de FLORIMONT,
- L'acquisition d'un châssis-cabine de 26 tonnes de PTAC, à bras hydraulique destiné à recevoir une benne déposable,
- La remise en état de la plateforme de chargement de la collecte sélective à la déchetterie de Fêche l'Eglise,
- La mise en peinture du bâtiment de la déchetterie de Fêche l'église.

État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2018 est de 1 446 121,94 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2018 sera de 223 335,57 € dont 184 801,34 € de capital et 38 534,23 € d'intérêts.

Evolution de l'annuité de la dette

Capital restant dû



Les investissements 2017 : 466 430.75 €

Dont :

- 144 000 € pour l'acquisition d'un châssis-cabine,
- 24 006.36 € pour l'achat de bacs,
- 8 773.52 € pour l'acquisition du terrain pour la construction de la déchetterie,
- 14 457.60 € pour la réfection du garage de la déchetterie de Fêche l'Eglise,
- 20 952 € pour la maîtrise d'œuvre, le bornage, étude zone humide déchetterie de Florimont.

Une image du compte administratif 2017

Les premières projections laissent apparaître :

En fonctionnement :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **26 625.86 €** qui vient s'ajouter au résultat 2016 de **458 511.94 €**, d'où un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 485 137.80 €**.

En investissement :

- un **résultat déficitaire** à la section d'investissement de **-71 148.21 €** compensé par un **résultat 2016 de 924 262.52 €** d'où un **excédent global de 853 114.31 €**.
- des **restes à réaliser** à hauteur de **12 600 €** en dépenses, et à hauteur de **60 000 €** en recettes.
- **Soit un excédent global y compris RAR de : 1 385 652.11 €**

	Résultats 2017	Résultats 2016 reportés	Tous exercices confondus	Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2018	
Fonctionnement	26 625.86 €	458 511.94 €	485 137.80 €	Dépenses	12 600 €
Investissement	-71 148.21 €	924 262.52 €	853 114.31 €	Recettes	60 000 €
Total cumulé				1 385 652.11€	

Les orientations 2018

Les projets

Le projet de construction d'une déchetterie sur la commune de Florimont a pris un peu de retard. Le marché de travaux est attribué, nous attendons l'instruction du dossier d'ICPE, pour démarrer le projet.

Nous projetons également l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères. La benne en service actuellement deviendra notre camion de secours, car le camion de secours actuel n'est plus en état et nécessite des réparations importantes.

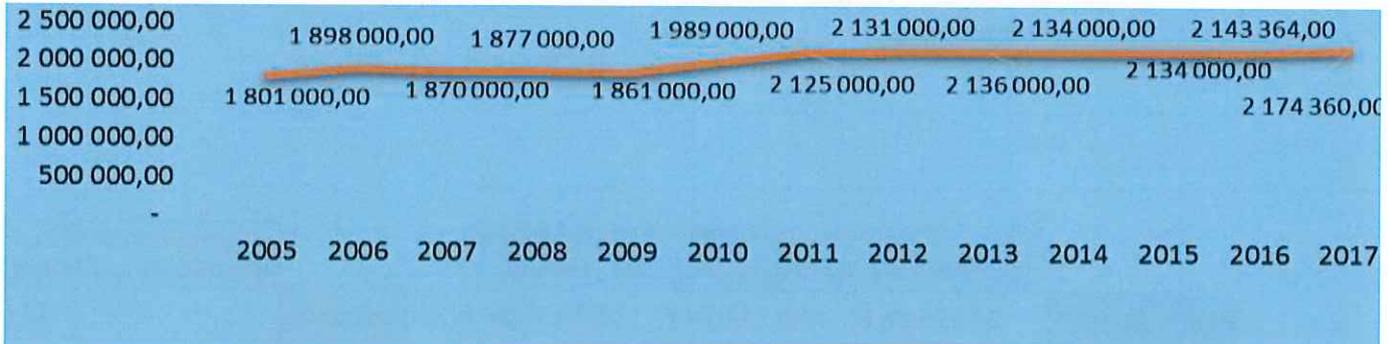
En termes de prévention, nous souhaitons relancer l'opération « poules » afin de réduire les déchets dans le bac à Ordures Ménagères pour les usagers qui le souhaitent.

En 2016, nous avons effectué des caractéristiques sur un échantillon d'ordures ménagères provenant de la CCST.

Les résultats révélaient une forte présence de verre dans nos bacs bleus, c'est pourquoi, cette année encore nous mettrons des actions en place visant à inciter les usagers à utiliser nos éco-points.

En 2018, nous commencerons la réflexion sur la mise en place de la collecte des bio-déchets en séparé (obligation réglementaire pour 2025).

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

Notre collectivité a fait le choix d'augmenter de 3% la redevance en 2017, après avoir absorbé deux augmentations du tarif à l'incinération de 17 % en deux ans.

Les grandes lignes du budget primitif 2018**En fonctionnement****Les dépenses 2018 : 2 969 011.00 €****Dont notamment :**

Charges à caractère général et frais de personnel représentent	1 761 911.00 €
Traitement des déchets	1 457 711.00 €
Frais de personnel	840 000.00 €
Carburants	78 000.00 €
Entretien matériel roulant	70 000.00 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	48 000.00 €
Dotation aux amortissements	290 100.00 €

Les recettes 2018 : 3 378 359.80 €**Dont notamment :**

• Participation des usagers	2 138 500.00 €
• Soutien des Eco-organismes	526 000.00 €
• Vente de matériaux	207 500.00 €
• Excédent reporté	485 137.80 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 409 348.80 € à la fin de l'exercice 2018.
(sans report : -75 789.00 €)**

En investissement**Les dépenses 2018: 1 429 214.31 €****Dont notamment :**

• Remboursement d'emprunts en capital	184 801.34 €
• Restes à réaliser	12 600.00 €
• Constructions	688 000.00 €
• Installations générales	130 000.00 €
• Matériel de transport	249 100.00 €

Une enveloppe de 1 213 000.00 € sera disponible pour diverses opérations : la construction de la déchetterie de Florimont, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, l'achat de bacs, la vidéosurveillance du site de Florimont, l'achat de mobilier et de matériel informatique...

L'équipement de la nouvelle déchetterie : acquisition d'un chariot élévateur, acquisition de bennes pour la déchetterie, contrôle d'accès...

Les recettes 2018 : 1 429 214.31 €**Dont notamment :**

• Provision aux amortissements	290 100.00 €
• FCTVA	100 000.00 €
• Restes à réaliser	60 000.00 €
• Subvention d'investissement	126 000.00 €
• Excédent reporté	853 114.31 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 429 214.31 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,
- De valider le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 16 MARS 2018

Le Président,



Le Président,

